

Feuille d'engagement « La Journée Saint Hubert de Saône-et-Loire » Le samedi 28 octobre 2023 à Tavernay

Pour tout renseignement, contacter Laurent PERNIN, référent départemental (Tél : 06 21 62 45 68)
Date limite d'inscription : 14 octobre 2023

CHASSEUR

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Si chasse accompagnée, nom et prénom du tuteur.....

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° de téléphone : Mail :

N° du permis de chasser :

Assurance (N° de contrat et compagnie) :

Le permis de chasser doit être validé pour le département de la Saône et Loire.

CHIEN

Nom :

Race : Sexe : Date de naissance :

N° Tatouage ou Puce : N° L.O.F :

Le chien doit être obligatoirement tatoué ou pucé, même s'il n'est pas inscrit au L.O.F

CATEGORIE DU CHASSEUR ET DE SON CHIEN (Cochez la case correspondant à votre catégorie d'engagement) :

- Jeunes (- de 20 ans à la date du concours) et chasseurs accompagnés
- Chasseresse avec Chien d'arrêt
- Chasseresse avec Chien d'arrêt dit *Trialisant*
- Chasseresse avec Chien leveur de gibier
- Chasseresse avec Chien leveur de gibier dit *Trialisant*
- Chasseur avec Chien d'arrêt
- Chasseur avec Chien d'arrêt dit *Trialisant*
- Chasseur avec Chien leveur de gibier
- Chasseur avec Chien leveur de gibier dit *Trialisant*
- Chasseur avec Chien d'arrêt ou leveur de gibier dit *Trialisant*
- Archer avec Chien d'arrêt ou leveur de gibier

Pour les catégories avec chien "trialisant", joindre obligatoirement une photocopie du carnet de travail mentionnant la récompense obtenue et indiquer le N° du carnet de travail.

Un chien est dit "trialisant" dès l'instant qu'il a obtenu un Très Bon en field, un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} cat, en France ou à l'étranger. Si la récompense intervient entre la date de clôture d'inscription et le jour du concours, le concurrent est tenu d'en avertir l'organisateur.

FRAIS D'ENGAGEMENT ET DE REPAS

Montant engagement : 25 € par chien (l'engagement pour les moins de 30 ans est gratuite)

Montant du repas du déjeuner du 28/10/2023 : 20 € Nombre de repas retenu :

Règlement des engagements et des repas par chèque à l'ordre de FDC 71 à joindre avec la feuille d'engagement.

Feuille d'engagement, accompagnée du règlement et des pièces justificatives à retourner avant le 14 octobre à :

FDC 71
Le Moulin Gandin
24 rue des 2 Moulins
CS 90002
71260 Viré

La Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire vous enverra une confirmation d'inscription qui vous précisera également l'heure et le lieu du rendez-vous à Tavernay le 28 octobre.

Je déclare connaître le règlement de La Journée Saint Hubert, m'y soumettre sans réserve, et décharge par la présente l'organisateur de toute responsabilité civile et pénale. J'ai bien compris que toute fausse déclaration m'expose aux sanctions du règlement qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion.

Fait à le

Lu et approuvé - Signature :

Attention : Les engagements seront pris dans l'ordre d'arrivée jusqu'au 14/10/2023 (cachet de la poste faisant foi) ou dès que la capacité d'accueil des terrains de l'épreuve sera atteinte.

La réalisation de l'une ou l'autre condition mettra un terme aux engagements.